

**Commission** : Sommet UE – candidats à l'adhésion

**Problématiques** : Quelle place peut-on donner aux pays officiellement candidats à intégrer l'UE et quelle stratégie d'élargissement mener à l'horizon 2050 ?

**Auteur** : Allemagne

La République fédérale d'Allemagne est une démocratie parlementaire dirigée par le président Frank-Walter Steinmeier, du parti social démocrate, parti ayant gagné les dernières élections législatives. L'actuel chef du gouvernement est Olaf Scholz, membre également du parti social démocrate. Si l'on devait décrire la politique allemande, nous pourrions affirmer que nous sommes fiers d'être un membre de l'UE et de promouvoir l'avènement de la culture démocratique et libérale dans notre pays. Notre gouvernement actuel est composé d'une coalition de divers partis de gauche (SPD et Verts) et de centre-droit (Parti libéral), ce qui nous conduit à défendre des causes sociales de manière probablement plus importante que certains pays européens. De plus, l'Allemagne est la première puissance économique et démographique européenne, ceci fait d'elle un acteur indispensable pour l'intégration des nouveaux candidats à l'adhésion.

L'élargissement de l'UE est un sujet important pour tous les États membres. L'adhésion d'un pays peut se révéler bénéfique mais aussi problématique pour le bon fonctionnement de l'UE. C'est pourquoi nous devons prendre les bonnes décisions afin que notre union s'étende, mais aussi se développe durablement. Par ailleurs, le renforcement de l'UE et le développement de ses hard et soft powers sont également une priorité pour nous, et c'est pourquoi nous sommes a priori favorables et ouverts à l'adhésion de nouveaux États dans l'UE. De ce fait, l'augmentation de l'influence et du poids de l'UE dans l'échiquier politique et économique mondial est une question fondamentale afin que l'on puisse se protéger de certains pays tels que la Russie ou la Chine qui pourraient nous mettre en danger. L'UE doit se maintenir en tant que géant économique et agrandir sa zone d'influence pour se renforcer face à eux. Rappelons-nous que l'Allemagne a toujours voulu le meilleur pour l'Europe, elle a été membre fondatrice de la CECA, la CEE et l'UE.

En ce qui nous concerne, nous avons déjà établi des liens avec certains candidats dans le passé. Par exemple, l'Accord migratoire de 1961 avec la Turquie, dont presque 1 million de ressortissants ont immigré chez nous. De plus, le 29 novembre 2015, nous avons négocié, avec nos partenaires européens, l'engagement suivant avec la Turquie : une aide financière à ce pays d'un montant de trois milliards d'euros afin de favoriser l'intégration des réfugiés et migrants syriens et afghans qui y sont installés. Depuis 2015, l'accord de stabilisation et d'association (ASA) avec la Serbie, la Croatie, la Macédoine du Nord, l'Albanie, le Monténégro, la Bosnie et le Kosovo a pour but d'en finir avec la fracture qui s'est établie durant la guerre froide entre l'Europe de l'Ouest et de l'Est et de parfaire l'unification du continent. En effet, si l'UE avait plus d'alliés sur qui compter, cela permettrait une meilleure capacité de déplacement de l'armée allemande, mais surtout européenne dans les zones de tensions, et fortifierait le poids diplomatique de l'UE dans les organisations internationales. Nous avons besoin d'une Europe plus forte et plus unie, afin que la démocratie soit renforcée en Europe.

Cependant, l'Allemagne reste sceptique face à l'adhésion d'un candidat : la Turquie.

Même après l'accord migratoire de 1961 ou l'accord du 29 novembre 2015 entre l'UE et la Turquie, le régime de ce pays reste une démocratie très imparfaite, teintée d'autoritarisme. Tout d'abord, il faut que la Turquie reconnaisse le génocide arménien, et accepte les heures noires de son passé. Sans cela, il ne peut exister de progrès. C'est un régime qui ne respecte pas le droit des minorités, et fait usage de la force pour les réprimer. Nous faisons notamment allusion aux persécutions contre les Kurdes existant depuis déjà trop longtemps. Par ailleurs, l'évolution du régime du président Erdogan est préoccupante. Depuis qu'il est au pouvoir, il n'y a plus de séparation des pouvoirs, puisque le parlement turc a adopté des amendements constitutionnels qui donnent à Erdogan des pouvoirs élargis et peut même rester au pouvoir à vie. Les libertés individuelles et les droits fondamentaux, que le droit européen impose à tout État candidat à l'adhésion, ne sont pas respectées. Par exemple il n'existe pas de liberté d'expression à propos du génocide arménien de 1917. Les contre-pouvoirs n'existent plus dans ce régime; la presse n'est pas libre puisqu'elle est totalement contrôlée par le gouvernement d'Erdogan. La séparation des pouvoirs n'est pas non plus respectée car c'est le président qui dorénavant désigne les juges. Désormais, le Parlement n'est plus qu'une chambre d'enregistrement et un outil décoratif pour faire bonne mine face aux démocraties avancées européennes. Finalement, nous pouvons ajouter que le président peut aisément le contourner, en gouvernant par décrets. Il peut le dissoudre d'un trait de plume, en convoquant de nouvelles élections. Cela ne peut que faire augmenter nos réticences à propos de l'adhésion de la Turquie .

Enfin, l'Allemagne soutient fermement l'adhésion de l'Ukraine dans l'UE afin qu'elle puisse se développer dans de nombreux secteurs. Cependant, l'adhésion immédiate de l'Ukraine ne doit pas non plus être hâtive étant donné des circonstances belliqueuses avec Poutine. Cela pourrait avoir également certaines répercussions sur notre propre situation économique, sociale et politique et faire couler le navire qu'est l'UE tel le Titanic en 1912.

L'Allemagne est un pays profondément europhile. Elle ne veut que le meilleur pour cette union démocratique qu'elle a cofondée, et elle est disposée à agrandir l'union par l'adhésion de pays ayant les mêmes objectifs démocratiques et progressistes que ses membres actuels. Enfin, nous sommes ouverts à de nouvelles solutions et liens que l'Europe pourrait entretenir avec les candidats rejetés ou non admis, en respectant les normes et codes du droit international européen et par le biais d'une négociation multilatérale.